

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DES AVANCÉES, MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE

C'EST UN CONSTAT GÉNÉRAL PARTAGÉ AVEC LES POUVOIRS PUBLICS. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL SONT MASSIVES, LA RÉALITÉ EST ALARMANTE ET EXIGE D'AGIR VITE.

La lutte contre ces violences a vu une avancée majeure en octobre dernier avec le vote par le parlement de la proposition de loi incluant le non-consentement dans la définition pénale du viol. Dans un contexte social explosif pour l'Etat, le budget en préparation n'apporte aucune réponse institutionnelle à la hauteur et fait peser l'effort sur le monde du travail.

Les services publics doivent être renforcés, avec un budget à la hauteur des enjeux et en intégrant pleinement l'objectif d'égalité salariale femmes/hommes.

À la DGDDI, les efforts engagés par Isabelle Braun Lemaire sont à poursuivre en matière de promotion et sur les questions de mobilité contraintes.

DES CHIFFRES QUI NE PEUVENT PLUS ÊTRE IGNORÉS

- 9 % des viols ou tentatives de viol ont lieu sur le lieu de travail.
- 30 % des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement au travail.
- 70 % des victimes n'en parlent jamais à leur employeur.
- Parmi celles qui parlent, 40 % estiment que la situation s'est retournée contre elles : mobilité forcée, mise au placard....

Trop d'employeurs, publics comme privés, ne respectent pas leurs obligations en matière de prévention, protection et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

À LA DGDDI, QUELQUES EXEMPLES

- des gilets pare-balles mieux adaptés à la morphologie féminine enfin disponibles mais qui ont encore du mal à être distribués (quel combat il a fallu mener!),
- des équipements de protection féminins pour les séances TPCI non généralisés dans les directions,
- des projets d'installation des distributeurs de protections hygiéniques dans les brigades qui peinent à se mettre en place, même si le dossier évolue favorablement.

UN FINANCEMENT LARGEMENT INSUFFISANT

Les moyens publics sont très insuffisants : 171 millions € dépensés pour 3,1 milliards € nécessaires, selon la Fondation des Femmes.

Le delta est immense : l'action publique n'est pas à la hauteur.

AGIR AU TRAVAIL : UNE PRIORITÉ POUR LA CFDT :

Le travail doit devenir un lieu de protection, notamment contre les violences conjugales et intrafamiliales. L'administration doit mettre en place des mesures précises, et les services sociaux doivent avoir la capacité d'accompagner efficacement les victimes.

Journée INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, 25 Novembre





NOS REVENDICATIONS

La CFDT exige la transposition rapide de la directive européenne 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

- Évaluer rigoureusement les mesures adoptées depuis 2018 et identifier les besoins nouveaux.
- Créer un baromètre annuel sous l'égide du HCE pour mesurer les violences sexistes et sexuelles au travail.
- Imposer des sanctions dissuasives aux administrations en cas de manquement
- Renforcer les droits des victimes de violences conjugales :
 - → Pas de jours de carence,
 - > Pas de décote salariale dans la fonction publique,
 - → Absences rémunérées pour démarches,
 - → Mobilité choisie.
- Former obligatoirement les managers et les élu∙es du personnel.
- Organiser chaque année une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles.
- Protéger les travailleuses et travailleurs les plus exposées : jeunes, précaires, apprenties, personnes LGBTQI+, travail de nuit...
- Assurer un accès réel aux soins, avec remboursement intégral des consultations en psycho-traumatologie.
- Déclencher systématiquement la protection fonctionnelle pour les collègues qui sont victimes

LA CFDT DOUANE RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT

Transformer le travail, c'est transformer la société tout entière. Et soutenir nos collègues face aux Violences Sexistes et Sexuelles au Travail, c'est un devoir!

ENSEMBLE, EXIGEONS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SÛR, ÉGALITAIRE ET PROTECTEUR.

